

Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants et des professionnels de la formation

https://educentre.fr



REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Chef de chantier gros œuvre

Niveau 5

Site: http://travail-emploi.gouv.fr/

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	1/26

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Chef de chantier gros œuvre

Sigle du titre professionnel : CCGO

Niveau: 5 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF: 232p - Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros œuvre

Code(s) ROME: F1202

Formacode : 22294, 22354, 22395 Date de l'arrêté : 28/01/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 08/02/2019

Date d'effet de l'arrêté : 20/04/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	3/26

- 2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.
- 2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :
 - a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- 2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du titre professionnel obtenu.
 - b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
 - e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	4/26

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel CCGO

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier Faire réaliser l'installation du chantier Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier Implanter et tracer les ouvrages du chantier Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre	07 h 00 min	Cette mise en situation comprend deux phases. A partir d'un dossier comprenant les éléments d'un projet de réalisation d'un bâtiment : 1re phase, durée 02h00 : Le candidat s'approprie le dossier du projet de réalisation, 2de phase, durée 05h00 : Le candidat répond par écrits aux questions portant sur le dossier du projet de réalisation.
■ Entretien technique	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier Faire réaliser l'installation du chantier Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier Implanter et tracer les ouvrages du chantier Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre Encadrer les équipes de production Assurer la communication externe et interne	00 h 30 min	Cet entretien est réalisé après la mise en situation professionnelle, il comprend deux phases. Dans un premier temps le candidat argumente oralement en répondant au jury sur des points ciblés de sa production issue de la mise en situation professionnelle. Dans un second temps, le candidat répond aux questions du jury en matière d'animation d'équipes de production. Pour évaluer les compétences liées à "Manager les équipes de production gros œuvre", le jury interroge le candidat en s'appuyant sur un guide de questionnement.
 Questionnaire professionnel 	Sans objet		Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	5/26

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle : La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique. Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultané.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	6/26

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

			Autres modalités d'évaluation		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre					
Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux	Les éléments manquants dans les dossiers sont repérés. Le repérage des points singuliers est exhaustif. Le repérage de l'ossature du bâtiment est identifié. Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération. Les nuisances particulières du chantier sont repérées.	\boxtimes	\boxtimes		
Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier	Le planning détaillé présente un ordonnancement logique des tâches. Les besoins en ressources (main-d'œuvre, matériels, matériaux) sont intégrés. La courbe de main-d'œuvre présente un profil cohérent. Les moyens de levage sont pris en compte. Le planning de réalisation des travaux du gros œuvre est en adéquation avec le planning général.	\boxtimes	\boxtimes		
Faire réaliser l'installation du chantier	Le principe d'installation du chantier répond aux exigences du marché. L'emplacement de la grue est judicieux. Les règles de circulation sont précisées. Les zones cantonnement et de stockage sont positionnées à des endroits appropriés. Les différents branchements sont pris en compte. Les bennes de tri sont disposées à des emplacements pratiques et accessibles. Le respect de l'environnement est pris en compte.		\boxtimes		
Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier	Les quantités de matériels et matériaux sont cohérentes. Les relevés sont précis et correspondent à l'avancement de travaux. Les calculs des écarts sont justes. La gestion des déchets de chantier est rationnelle.		\boxtimes		

Γ	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
	CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	7/26

			Autro	es modalités d'év	/aluation
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Superviser les travaux du gros œuvre		1		•	
Implanter et tracer les ouvrages du chantier	L'ouvrage est correctement positionné en planimétrie. Les niveaux déterminés sont conformes aux indications des plans. Les relevés de niveaux correspondent aux dénivelés calculés. Les coordonnées permettent de positionner les ouvrages. Les points de contrôle sont identifiés.		\boxtimes		
Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier	Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération. Les documents de suivi permettent de vérifier, la consommation des heures et des matériaux alloués aux tâches, ainsi que l'utilisation du matériel. Les données sont pertinentes et exploitables. Les non-conformités sont identifiées et décrites avec un vocabulaire technique adapté.		\boxtimes		
Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre	Les choix des modes opératoires respectent la réglementation et les contraintes techniques. L'emploi du matériel est rationnel et optimisé (rotation matériel). Le repérage des points singuliers est exhaustif. Les croquis d'exécution sont exploitables par les exécutants. Les méthodes d'exécution sont réalisables par des équipes gros œuvre. Les modes opératoires intègrent les consignes de sécurité (PGC et PPSPS).	\boxtimes	\boxtimes		
Manager les équipes de production gros œuvre					
Encadrer les équipes de production	Les méthodes constructives retenues et les objectifs du planning sont identifiés dans les directives et les consignes. La répartition des missions est expliquée/argumentée. Le respect des réglementations (sécurité, environnement) est mis en avant dans les consignes. Les procédures de qualité sont intégrées aux directives. Les situations de conflits et les tensions sont appréhendées. Des solutions sont proposées pour gérer les aléas.		\boxtimes		

CICLE					1	
SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	8/26

			Autres modalités d'évaluation		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation Les interfaces entre corps d'état sont appréhendées. Les solutions proposées préservent les intérêts de l'entreprise. La démarche RSE de l'entreprise est intégrée. Les réunions de travail sont préparées avec un ordre du jour. Les informations sont transmises sans interprétation.	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Assurer la communication externe et interne	Les solutions proposées préservent les intérêts de l'entreprise. La démarche RSE de l'entreprise est intégrée. Les réunions de travail sont préparées avec un ordre du jour.		\boxtimes		
Obligations règlementaires le cas échéant :					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	9/26

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Assurer la communication externe et interne
	Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
	Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre
	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
	Encadrer les équipes de production
	Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre
	Faire réaliser l'installation du chantier
	Implanter et tracer les ouvrages du chantier
	Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier
Intégrer les principes de développement durable dans son travail	Encadrer les équipes de production
	Faire réaliser l'installation du chantier
	Implanter et tracer les ouvrages du chantier
	Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CCGO

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien technique et l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	10/26



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Chef de chantier gros oeuvre

	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ĺ	CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	11/26

CCP

Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve	
Mise en situation professionnelle	Faire réaliser l'installation du chantier Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier	04 h 00 min	A partir d'un dossier comprenant les éléments d'un projet de réalisation d'un bâtiment qui lui est remis, le candidat dispose de 4h00 pour répondre par écrit aux questions portant sur une ou des étude(s) de cas.	
Autres modalités d'évaluation	n le cas échéant :			
Entretien technique	Faire réaliser l'installation du chantier Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier		Le candidat argumente oralement en répondant au jury sur des points ciblés de sa production issue de la mise en situation professionnelle.	
Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet	
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet	
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 15 min		

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique. Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultané.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	13/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	14/26

CCP

Superviser les travaux du gros œuvre

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Implanter et tracer les ouvrages du chantier	03 h 15 min	A partir d'un dossier comprenant les éléments d'un projet de réalisation d'un bâtiment qui lui est remis, le candidat dispose de 03h15 pour répondre par écrit aux questions portant sur une ou des étude(s) de cas.
Autres modalités d'éval	uation le cas échéant :		
Entretien technique	Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Implanter et tracer les ouvrages du chantier	00 h 15 min	Le candidat argumente oralement en répondant au jury sur des points ciblés de sa production issue de la mise en situation professionnelle.
Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
 Questionnement à p de production(s) 	artir Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique. Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultané.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	15/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Superviser les travaux du gros œuvre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	16/26

CCP

Manager les équipes de production gros œuvre

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation	Encadrer les équipes de production	00 h 30 min	Pour évaluer les compétences liées à "Manager les équipes
professionnelle	Assurer la communication externe et interne	de production gros œuvre", le jury échange avec le candid en s'appuyant sur un guide de questionnement.	
Autres modalités d'évaluation	le cas échéant :		
Entretien technique	Sans objet		Sans objet
 Questionnaire professionnel 	Sans objet		Sans objet
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	17/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Manager les équipes de production gros œuvre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	18/26

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Chef de chantier gros oeuvre

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle(s) suffisamment éclairée(s) et équipée(s) de tables et chaises permettant le travail individuel des candidats.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table, trois chaises et d'un tableau papier.	Local assurant la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local équipé d'un tableau papier.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	19/26

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Table de travail suffisamment grande pour y déplier des plans de format A3 et accueillir un poste informatique, et une chaise.	1	Sans objet
Outils / Outillages	1	Fournitures scolaires comprenant une calculette, un triple décimètre, une gomme et un ensemble de crayons de couleur.	1	Sans objet
	1	Tableau mural type «Véléda» de 2 m² environ avec feutres couleur et effaceur, ou tableau papier.	1	Sans objet
Équipements	1	Micro-ordinateur équipé des logiciels Word et Excel, vérifié en bon état de fonctionnement, vidé de tout fichier de travail et déconnecté du réseau interne ou externe.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	20/26

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Chef de chantier gros oeuvre est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont .

	Chef de chantier gros oeuvre		Chef de chantier gros oeuvre
	Arrêté du 21/03/2016		Arrêté du 28/01/2019
CCP	Préparer la réalisation des travaux gros œuvre d'un chantier de bâtiment	CCP	Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre
CCP	Diriger les travaux d'infrastructure gros œuvre d'un chantier de bâtiment	CCP	Superviser les travaux du gros œuvre
CCP	Diriger les travaux de superstructure gros œuvre d'un chantier de bâtiment		
CCP	Diriger les travaux d'infrastructure gros œuvre d'un chantier de bâtiment	CCP	Manager les équipes de production gros œuvre
CCP	Diriger les travaux de superstructure gros œuvre d'un chantier de bâtiment		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	21/26

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	05	08/02/2019	13/11/2018	23/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

